

5.4

Modifications aux registres de permis des assureurs, des sociétés de fiducie et sociétés d'épargne et des statuts des coopératives de services financiers

5.4 MODIFICATIONS AUX REGISTRES DE PERMIS DES ASSUREURS, DES SOCIÉTÉS DE FIDUCIE ET SOCIÉTÉS D'ÉPARGNE ET DES STATUTS DES COOPÉRATIVES DE SERVICES FINANCIERS

5.4.1 Assureurs

Aucune information.

5.4.2 Sociétés de fiducie et sociétés d'épargne

Aucune information.

5.4.3 Coopératives de services financiers

Caisse Desjardins de Notre-Dame-de-Grâce

Avis de modification de permis délivré en vertu de la
Loi sur l'assurance-dépôts Loi sur l'assurance-dépôts, RLRQ, c. A-26

Avis est donné, par la présente, que l'Autorité des marchés financiers (l' « Autorité ») a modifié, en date du 1^{er} avril 2015, le permis délivré en vertu de la Loi sur l'assurance-dépôts, RLRQ, c. A-26, de la Caisse populaire Desjardins de Notre-Dame-de-Grâce aux seules fins d'y substituer son nom pour celui de Caisse Desjardins de Notre-Dame-de-Grâce.

Le siège de la Caisse Desjardins de Notre-Dame-de-Grâce est situé au 3830, boulevard Décarie, Montréal (Québec) H4A 3J7.

L'Autorité autorise désormais la Caisse Desjardins de Notre-Dame-de-Grâce à solliciter et à recevoir des dépôts d'argent du public au Québec, sous son nouveau nom.

Fait le 20 avril 2015

Autorité des marchés financiers